

Lexique du dessin de presse

Information

N.B. : Les présentes définitions sont fournies à titre informatif et n'ont pas vocation à être exhaustives. [1]

Accroche : une ou deux phrases en tête d'article, destinée(s) à retenir ou « accrocher » l'attention du lecteur.

Bandeau : le bandeau est situé en haut de page et occupe, en général, toute la largeur du journal, dans lequel est parfois annoncé un cahier hebdomadaire.

Carte de presse : il s'agit d'une carte d'identité professionnelle qui permet au journaliste professionnel de prouver son activité, de faire valoir ses droits et d'accéder aux lieux qui lui servent à obtenir des informations (salles de presse, bureaux officiels, etc). Elle n'est cependant pas obligatoire pour être reconnu en tant que journaliste professionnel.

Censure : examen préalable fait par une autorité sur les publications, émissions et spectacles destinés au public et qui aboutit à autoriser ou interdire leur diffusion totale ou partielle.

Déontologie : ensemble des règles qui régissent l'exercice d'une profession.

Désinformation : émission d'informations falsifiées, erronées.

Dessin de presse : représentation graphique d'un événement de l'actualité par un observateur à la fois artiste et journaliste.

Fact checking : mode de traitement journalistique, consistant à vérifier de manière systématique des affirmations de responsables politiques ou des éléments du débat public.[2]

Fake news : information fautive ou trompeuse présentée comme une nouvelle et qui a souvent pour objectif de nuire à la réputation d'une personne ou d'une entité, ou de gagner de l'argent grâce à des revenus publicitaires.

Hacker : programmeur qui s'introduit par effraction dans des systèmes informatiques afin de voler, de modifier ou de détruire des informations en tant que forme de cyber-terrorisme.

Illustration : image associée à un texte.

Information virale : information qui se diffuse de façon soudaine et rapide, étendue et incontrôlée.

Journaliste : personne qui travaille dans le domaine de la presse écrite, web ou de l'audiovisuel, dont le métier consiste à collecter, vérifier, hiérarchiser et diffuser des informations.

Liberté d'expression et d'opinion : il s'agit de l'une des premières libertés fondamentales protégées par la Déclaration Universelle des droits de l'Homme. Elle désigne le fait d'exprimer ce que l'on pense et d'affirmer des opinions contraires à celles de la majorité, dans les limites mentionnées par la loi.

Média : tout support de diffusion de l'information : presse, cinéma, radio, télévision, publicité.

Presse : ensemble des publications périodiques, des activités et des organismes qui les concernent.

Une : première page d'un journal. Elle est la vitrine du journal : elle doit d'une part donner les informations capitales, et d'autre part véhiculer l'image du journal et donner l'envie de l'acheter.

[1] Source : <https://langue-francaise.tv5monde.com/decouvrir/dictionnaire>

[2] Source : <https://www.clemi.fr/fr/ressources/nos-ressources-pedagogiques/ressources-pedagogiques/le-fact-checking-ou-journalisme-de-verification.html>



Lexique du dessin de presse

Politique & Économie

N.B. : Les présentes définitions sont fournies à titre informatif et n'ont pas vocation à être exhaustives. [1]

POLITIQUE

Corruption : pratique consistant à offrir ou à accepter (qqch, généralement de l'argent) afin d'obtenir un avantage illicite.

Coup d'État : soulèvement armé d'un groupe politique en vue de prendre le pouvoir.

Démocratie : système politique dans lequel le pouvoir appartient à l'ensemble des citoyens qui l'exercent par le vote.

Dictature : régime politique dans lequel tout le pouvoir est détenu par une personne ou par un petit groupe de personnes qui l'exerce de façon autoritaire et absolue.

Pouvoir exécutif : désigne le pouvoir chargé d'exécuter les lois, de définir les règles nécessaires à leur application et de gérer les affaires courantes de l'État.

Pouvoir législatif : désigne le pouvoir chargé de légiférer, de promulguer ou voter des lois.

ECONOMIE

Capitalisme : système économique caractérisé par la dissociation entre ceux qui possèdent le capital et ceux qui le mettent en œuvre contre rémunération.

Impôt/taxe : prélèvement de l'État, des collectivités locales sur les ressources ou le patrimoine des personnes physiques et morales.

Marketing : ensemble des méthodes et techniques de la stratégie commerciale.

Offshore : se dit de la prospection pétrolière sous-marine, puis du forage et de l'exploitation des gisements de pétrole.

Paradis fiscal : pays ou territoires à fiscalité réduite permettant à des particuliers ou à des entreprises de réduire au maximum leurs impôts dans les pays où ils sont réellement actifs.

Pays Nord / Sud : limite imaginaire séparant les pays dits "développés" des pays dits "sous-développés" ou "en voie de développement".

P.I.B : valeur totale de la « production de richesse » effectuée par les agents économiques (ménages, entreprises, administrations publiques) résidant à l'intérieur d'un territoire pendant un an et dont la variation s'appelle "croissance".

[1] Source : <https://langue-francaise.tv5monde.com/decouvrir/dictionnaire>



Lexique du dessin de presse

Environnement

N.B. : Les présentes définitions sont fournies à titre informatif et n'ont pas vocation à être exhaustives. [1]

Biodiversité : diversité au sein des espèces (faune et flore) et entre espèces, ainsi que des écosystèmes terrestres ou aquatiques et des milieux dont ils font partie.

Capitalisme vert / croissance verte : système économique qui entend respecter le rythme de renouvellement des ressources et le fonctionnement de la biosphère.

Changement climatique : modification durable du climat global de la Terre ou de ses divers climats régionaux. Ces changements peuvent être dus à des processus terrestres, à des influences extérieures ou, plus récemment, aux activités humaines.

Climatosceptique : se dit d'une personne ou d'un groupe qui nie ou minimise l'origine humaine du réchauffement climatique, voire le réchauffement lui-même.

Circuit court : circuit de distribution dans lequel le nombre d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur est réduit au maximum pour éviter de polluer.

Couche d'ozone : couche de l'atmosphère terrestre qui protège des rayons ultraviolets du soleil. Les « trous dans la couche d'ozone » sont provoqués par la présence de gaz, notamment produits par l'Homme. Ils contribuent au réchauffement climatique.

Développement durable : développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité de générations futures de répondre aux leurs.

Ecosystème : ensemble formé par un milieu naturel et les êtres qui y vivent dans un équilibre soumis aux influences extérieures telles que les activités humaines.

Effet de serre : phénomène naturel de réchauffement de l'atmosphère pouvant contribuer à faire augmenter drastiquement les températures au sol lorsque des gaz polluants dits « à effet de serre » viennent perturber ce processus.

Energie verte : source d'énergie dont l'exploitation ne produit que des quantités négligeables de polluants par rapport à d'autres sources plus répandues et considérées comme plus polluantes.

Gaz à effet de serre : gaz contribuant à l'effet de serre en absorbant les radiations infrarouges et donc en conservant la chaleur.

Monsanto : entreprise américaine spécialisée dans les biotechnologies agricoles telles que les pesticides. Elle est connue pour son produit RoundUp, très contesté car élaborée à base de glyphosate. Elle fût rachetée en 2018 par l'entreprise pharmaceutique Bayer.

Réchauffement climatique : augmentation de la température moyenne de l'atmosphère terrestre, en particulier une augmentation soutenue causant des changements locaux importants comme le volume des calottes glaciaires, l'importance des glaciers, la pluviométrie, la sécheresse etc.

[1] Source : <https://langue-francaise.tv5monde.com/decouvrir/dictionnaire>



Lexique du dessin de presse

Société

N.B. : Les présentes définitions sont fournies à titre informatif et n'ont pas vocation à être exhaustives. [1]

Avortement : interruption prématurée d'une grossesse de manière naturelle ou volontaire.

Blasphème : parole outrageante vis-à-vis du sacré, d'une divinité ou d'une religion.

Circoncision : ablation d'une partie du prépuce, souvent pratiquée lors de rituels.

Discrimination : fait de distinguer et de traiter différemment (le plus souvent mal) une personne ou un groupe par rapport au reste de la collectivité ou à une autre personne. Le sexisme est par exemple une discrimination à l'égard des femmes.

Éthique : ensemble des principes moraux qui sont à la base de la conduite d'une personne.

Excision : ablation du clitoris, souvent pratiquée lors de rituels.

Exilé : personne qui a quitté volontairement ou non son lieu de vie habituel.

Féminicide : meurtre d'une femme, ou plusieurs, pour la seule raison qu'elles sont des femmes.

Foeticide : acte de tuer un fœtus.

Intégrisme : doctrine qui prône le maintien dans son intégrité d'un système, d'une religion.

Intolérance : refus d'admettre l'existence d'idées, de croyances ou d'opinions différentes des siennes.

LGBTQIA+ : sigle utilisé pour qualifier les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans, queers, intersexes et asexuelles.

Limites légales : obligations fixées par les lois d'un pays afin d'obliger les citoyens à respecter ce qui est juste, sans pouvoir outrepasser la justice.

Limites morales : barrières fixées par une culture ou des habitudes de vie, qui déterminent ce qui est juste pour chaque citoyen, au-delà de la justice.

Migrant : désigne toute personne qui a résidé dans un pays étranger pendant plus d'une année, quelles que soient les causes, volontaires ou involontaires, du mouvement, et quels que soient les moyens, réguliers ou irréguliers, utilisés pour migrer.[2]

Préjugé : idée préconçue que l'on se fait sur quelqu'un ou quelque chose fondée sur un jugement personnel, sans information concrète.

Racisme : attitude d'hostilité violente envers un groupe humain, pouvant reposer sur la croyance d'une hiérarchie de « races », et, plus largement, envers une certaine catégorie de personnes.

Réfugié : désigne toute personne se trouvant hors de son pays d'origine en raison d'une crainte de persécution, de conflit, de violence ou d'autres circonstances qui ont gravement bouleversé l'ordre public et qui, en conséquence, exigent une « protection internationale ».

Sexisme : attitude de discrimination ou d'hostilité envers un sexe (le plus souvent, envers les femmes).

[1] Source : <https://langue-francaise.tv5monde.com/decouvrir/dictionnaire>

[2] Source : Nations Unies



Lexique du dessin de presse

Société

N.B. : Les présentes définitions sont fournies à titre informatif et n'ont pas vocation à être exhaustives. [1]

Suprémacisme : caractérise une philosophie néonazie qui pose le principe de la supériorité de la race pure.

Tabou : chose occultée pour des raisons sociales ou interdite par une croyance.

Tolérance : attitude qui consiste à respecter les opinions différentes des siennes, la liberté d'autrui.

Transgenre : concerne les personnes dont l'identité de genre ne correspond pas au sexe assigné à la naissance.

Violence conjugale : violence exercée au sein d'un couple, par un des conjoints sur l'autre. Ce type de violences peut être verbale, physique, psychologique, sexuelle.

[1] Source : <https://langue-francaise.tv5monde.com/decouvrir/dictionnaire>



Lexique du dessin de presse

Boîte à outils du dessinateur de presse

N.B. : Les présentes définitions sont fournies à titre informatif et n'ont pas vocation à être exhaustives. [1]

Allégorie : représentation concrète d'une idée abstraite.

Caricature : représentation grotesque en dessin ou en peinture, obtenue par l'exagération et la déformation des traits du visage ou des proportions du corps.

Cliché / stéréotype : lieu commun, banalité ou image toute faite sur un sujet ou une personne.

Comparaison : rapprochement par un mot comparatif (comme, tel que, moins que, plus que, ...) de deux termes ou deux groupes de mots différents.

Figures de style : procédé qui permet de rendre un discours plus convaincant ou plus provocateur, d'une manière qui ne correspond pas à l'usage ordinaire de la langue et qui donne un ton particulier au propos.

Ironie : consiste à faire comprendre le contraire de ce que l'on dit. Elle joue sur l'implicite (ce que l'on ne dit pas clairement mais qui est sous-entendu). Être ironique, c'est dire le contraire de ce que l'on pense pour accentuer le caractère absurde d'une situation.

Jeux de mots : groupe de mots jouant sur les ressemblances entre les mots.

Paradoxe : phrase ou proposition dénuée de sens logique, utilisée pour inviter le lecteur à réfléchir.

Personnification : attribution de traits physiques ou de sentiments humains à une chose. Utilisée pour donner vie à ce qui est inanimé.

Satire : écrit dans lequel l'auteur fait ouvertement la critique d'une époque, d'une politique, d'une morale en s'en moquant.

[1] Source : <https://langue-francaise.tv5monde.com/decouvrir/dictionnaire>

